



JOURN@L FOOT

N°523 DU 9 JUIN 2022



ASSEMBLEE GENERALE D'ÉTÉ

CONVOCATION

VENDREDI 24 JUIN 2022 À 19H30
EMARGEMENT DÈS 18H30.

SALLE POLYVALENTE
53 ROUTE DU CRÊT D'ESTY - 74 650 CHAVANOD
MERCI DE PRIVILÉGIER L'ACCÈS VIA L'A40 SORTIE 16.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE.
(AMENDE DE 200 € EN CAS D'ABSENCE)



COUPE DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL

Finales de Coupe du District ce week-end à Ville la Grand !

Programme complet en page 10.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

REGLEMENTS P4

TECHNIQUE P7

FORMATION P9

FUTSAL P9

COUPES P10

NOTE AUX CLUBS

Le relevé n°3 est en ligne et est payable au 17/06.

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

LAURAFoot :

Liste pré-engagés CDF

CLUBS :

FC Cranves Sales : Invitation AG

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

ESCO

Commission de Discipline :

Foron FC – GFA RV – Marnaz FC - Allinges

Commission des Jeunes :

Co Chavanod – CS2A

Commission Sportive :

FC Dingy St Clair – ESCO – Ballaison – AS Lyaud Armoy - Allinges

Commission des Règlements :

Léman – Pringy – FC La Filière – AS Lyaud Armoy - ESCO

Commission Féminines :

CS St Pierre en Faucigny

Commission de l'Arbitrage :

Fatihy – Rouge – Muhittin – De Sousa – Rosenbaum – Murat - Mabrouk

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.
Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.
Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET.

Réunion du mardi 07-06-2022
Publié le jeudi 09-06-2022

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

NOTE AUX CLUBS

Pour les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 21 et 22 mai et jouant le jeudi 26 mai purgeront l'automatique le 26 mai, ils pourront participer à la rencontre du 29 mai et purgeront la fin de la sanction en date d'effet du 07 juin.

DEMANDE DE RAPPORT

ES VIRY :

Match N°23405135 - Senior D3 – Poule B du 29-05-2022

ES VIRY – CS ST PIERRE

Demande de rapport au joueur DRAME Mamadou sur son comportement envers l'arbitre pendant la rencontre, et ce, pour le samedi 18 juin dernier délai.

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 53-522/50326-2

Match N°23404719 – Séniors D3 – Poule A du 22/05/2022

ET SP CLUSIENNE – SS ALLINGES

Sont convoqués le lundi 13 juin 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

PIERENS Maxime

ET SP CLUSIENNE :

Le président ou son représentant
KHALDI Jamel, arbitre assistant
OULED SAAD Mohamed, délégué
SOLTANI Mohamed, éducateur

SS ALLINGES :

Le Président ou son représentant
BOUSSEMACER Karim, arbitre assistant
MAOUCHE David, éducateur

Dossier N° 54-522/54313-1**Match N°24336964 – U13 D3 – Poule D du 21/05/2022****US ANNEMASSE – US ARGONAY****Sont convoqués le lundi 13 juin 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

SENTOUH Sofian

US ANNEMASSE :

Le président ou son représentant

SAHEL Norbit, éducateur

SS ALLINGES :

Le Président ou son représentant

Monsieur X, éducateur

Dossier N° 55-522/53714-2**Match N°24126244 – U15 D4 – Poule D du 22/05/2022****AS THONON - BONS/ST CERGUES****Sont convoqués le mercredi 15 juin 2022 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

LEDOUX Nathan

AS THONON :

Le président ou son représentant

HORTA TAVARES Louna, arbitre assistant

VELIC Kenan, délégué

BETTIH Sabri, éducateur

VELIC Muhammed, joueur n°6 accompagné de son tuteur légal

BONS/ST CERGUES :

MASSE Anthony, président et éducateur

ARNAUD GODDET Jessy, arbitre assistant

DOMBRE Elyna, joueur n°5 accompagné de son tuteur

Dossier N° 56-523/50304-1**Match N°24525813 – Coupe séniors 1^{er} niveau du 01/06/2022****FC FRANGY – CLUSES FC****Sont convoqués le mercredi 15 juin 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

HANSMETZGER Hervé

Les arbitres assistants :

FATIHI Younès

DEMIAUX Emmanuel

Le délégué officiel :

MARCOTULLIO Aldo, délégué

FC FRANGY :

Le président ou son représentant

PELLEGRINI Fabien, délégué

ROCH Théotime, joueur n°2

RECOURS Thibaut, joueur n°7

Dossier N° 57-523/51502.2

Match N°234196080 – Séniors D5 – Poule E du 01/06/2022

VALLEE VERTE - FC MARNAZ

Sont convoqués le mercredi 15 juin 2022 à 20 heures 15.

L'arbitre :

VERMAST Didier

VALLEE VERTE :

Le président ou son représentant

Monsieur SOULARD, arbitre assistant

MARTIN Fabrice, délégué

DESJACQUES Daniel, éducateur

GOURDOUX Yoann, joueur n°2

JUTEAU Julien, joueur n°5

FC MARNAZ :

Le président ou son représentant

ABOU RACHID Abdelkader, arbitre assistant

BOUCHAMA Choukri, éducateur

MANI Sidali, joueur n°6

AMRI Monam, joueur n°9

BOUCHAMA Abdelmajid, joueur n°10

SAIDI Adem, joueur n°13

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 07/06/2022

Publiée le 09/06/2022

DECISIONS

MATCH n°23418718

DOSSIER N° 523/102 : LE LYAUD ARMOY 2 – LEMAN PRESQU'ILE 1 – SENIORS D5 Poule A du 29/05/2022

En la forme :

La réclamation d'après-match formulée par le club de LEMAN PRESQU'ILE portant sur le fait que « des joueurs de LE LYAUD ARMOY 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après étude de la réclamation, il apparait que les joueurs FILLON Vincent, MIGUET Louis, FROSSARD Louis et FILLON Lucas ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club de LE LYAUD ARMOY soit la rencontre LE LYAUD ARMOY 1 – DOUVAIN LOISIN 1 D3 Poule A du 26/05/2022.

Attendu que ces joueurs ne pouvaient pas participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de LE LYAUD ARMOY 2 sans pour autant en

reporter le gain à l'équipe de LEMAN PRESQU'ILE 1 conformément à l'alinéa 5 de l'article 187 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

LE LYAUD ARMOY 2 : - 1pt
 LEMAN PRESQU'ILE 1 : 0 pt
 LE LYAUD ARMOY 2: 0 but
 LEMAN PRESQU'ILE 1: 0 but

MATCH n°23405844

DOSSIER N° 523/103 : REIGNIER 2 – CORNIER 1 – SENIORS D4 Poule D du 29/05/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de CORNIER portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de REIGNIER » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que l'équipe de REIGNIER 2 alignait trois joueurs ayant effectué plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club soit les joueurs CANONNE DESBIOLLES Mathis, GONNET Emile et GUITTON Liam.

Considérant que cela est conforme aux dispositions de l'article 167 des RG FFF qui dispose que « ne peuvent participer **plus de trois** joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24525834

DOSSIER N° 523/105 : BONS EN CHABLAIS 1 – THONON EVIAN GAILLARD 2 – Coupe U15 1^{er} Niveau du 06/06/2022

En la forme :

La réclamation d'après-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de THONON EVIAN GENEVE » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « des joueurs de THONON EVIAN GENEVE 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que la notion de « ne peuvent entrer en jeu au cours **des cinq dernières rencontres de championnat**, plus de 3 joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de 10 rencontres avec l'une des équipes supérieures » visé à l'article 167 des RG FFF n'a vocation à s'appliquer que lors du championnat et non en Coupe.

Considérant que la rencontre invoquée lors de cette réclamation d'après match est un match de Coupe.

La présente réclamation d'après match ne saurait prospérer.

Considérant qu'il relève de l'examen de la seconde réclamation, qu'aucun joueur n'ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure du club de THONON EVIAN GENEVE soit les rencontres :

THONON EVAIN GENEVE 1 – O. VALENCE 1 U14R1 B du 15/05/2022

LYON LA DUCHERE 2 – THONON EVIAN GENEVE 1 U16 R1 B du 29/05/2022

THONON EVAIN GENEVE 1 – O. VALENCE 1 U15R1B du 15/05/2022

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°24125687

DOSSIER N° 523/106 : FORON FC 1 – MARIGNIER 1 – U15 D2 Poule B du 29/05/2022

Au fond :

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a constaté que le terrain n'était pas ou insuffisamment tracé.

Considérant que le club de FORON FC n'a pas pu mettre le terrain en conformité afin que la rencontre puisse débiter.

Attendu qu'il revient au club recevant de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de mettre à disposition des équipes et des officiels un terrain conforme aux lois du jeu.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FORON FC 1 pour en reporter le gain à l'équipe de MARIGNIER 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

FORON FC 1 : - 1pt

MARIGNIER 1 : 3 pts

FORON FC 1 : 0 but

MARIGNIER 1 : 3 buts

MATCH n°24140193

DOSSIER N° 523/107 : AS LAC BLEU – ENT PAYS DE CRUSEILLES – U20 D2 Poule 1 du 30/04/2022

Au fond :

Après audition devant la Commission de Discipline, il ressort que l'équipe d'ENT PAYS DE CRUSEILLES n'a pas souhaité reprendre la rencontre suite aux incidents de la 80' minute de la rencontre alors que l'arbitre de la rencontre les y invitait.

Attendu que nonobstant les raisons disciplinaires ayant entraîné ce refus, la Commission des Règlements ne peut que constater le fait.

Considérant que l'équipe d'ENT PAYS DE CRUSEILLES n'a pas présenté au moins 8 joueurs sur le terrain alors que l'arbitre souhaitait reprendre la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ENT PAYS DE CRUSEILLES pour en reporter le gain à l'équipe d'AS LAC BLEU et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

AS LAC BLEU : 3 pts

ENT PAYS DE CRUSEILLES : -1pt

AS LAC BLEU : 3 buts

ENT PAYS DE CRUSEILLES : 0 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

Clubs arrivant en fin de droit en juin 2023

- FC Annecy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- US Annecy le Vieux (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- FC Ballaison (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- FC Beaumont Collonges (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- Ent. St Jeoire la Tour (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- Marignier Sport (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*)
- CS Morzine Vallée d'Aulps (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- AS Sillingy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*)
- AS Thonon (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)

Les clubs souhaitant renouveler leur Label ou entrer dans une nouvelle démarche, devront en informer Sandrine Janssoone par mail pour le **4 septembre dernier délai** (*indépendamment de l'ouverture de l'autodiagnostic*)

Clubs ayant fait une demande d'entrée dans la démarche ou de renouvellement

- CS Morzine Vallée d'Aulps (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Inscription via le lien <https://forms.gle/zJQNFMZTkozpouEF7> pour le **12 juin**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les u7 sont invités à participer

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles

Horaires :

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

ATTENTION : parkings à proximité du stade PAYANTS

Adresse : 6 rue du Pré Vernet 74940 Annecy le Vieux

Clubs inscrits le matin **COMPLET**

Annecy (4 + 1 Fem.) Annecy le Vieux (4) – Argonay (4) – Beaumont Collonges (3) – Bons (3) – Cernex (3) – Chavanod (2) – Chéran (3) – Chilly (2) – Cluses (2) - Cranves Sales (3) – Cruseilles (2) - Divonne (3) - Douvaine Loisin (4) – Epagny-Metz Tassy –(5) – Lac Bleu (2) – Marignier (5) – Megève (1) - Mt Blanc PSG (3) – Parmelan Villaz (1) - Pringy (6) – Sallanches (2) - Sauverny (1) – Sciez (3) - Sillingy (3) – St Julien (2) – TEGG (3) - Valleiry (3) - Ville la Grand (3) – Viry (2) - Viuz en Sallaz (2)

Clubs inscrits l'après-midi

Annemasse Ambilly Gaillard (9) - Allinges (2) – Ayze (1) – Ballaison (2) - Cluses-Scionzier (3) – Combloux (2) – Cran (2) – Fillinges (4) - GFA (4) - Ht Giffre (1) - La Filière (2) – Lanfonnet (3) – Pays de Gex Foot (8) - Poisy (2) - Reignier (5) – Saint Cergues (1) - Semnoz-Vieugy (2) – Seynod (2) - Thônes (2) - Thonon (4) – Thyez (4) – Vetraz (2)

Feuilles de plateaux manquantes

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9**Le 12.02.2022**

Brevon 1 – Léman 1 - Sallanches 4 – Marnaz 1 - Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - Gavot 1

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 12.03.2022

Sillingy 1 – Perrignier 1 – Amphion 1 – Ht Rhone 1 – Annecy 3 – St Jeoire la Tour 2 – Arenthon 1 – Prevessin 1 – Cruseilles 1

Le 19.03.2022

Mt Blanc Psg 3 - Ht Giffre 3 – Vuache 3 – Semnoz Vieugy 3

Le 26.03.2022

Chamonix 1 – Sillingy 2– Thonon 4 - St Jeoire la Tour – Vacheresse 1

Le 09.04.2022

Arenthon 1 - Mt Blanc PSG 1 - Ht Giffre 1– Ayze 1 – Sauverny 1 -Cernex 2

Le 07.05.2022

Amancy 3 - St Jeoire la tour 2 – Sallanches 4 – Bonneville 4 – US AAG Fém – Thonon 4 – Amphion 3 -Pays de Gex 12 – Cruseilles 3 – Chilly 4 – Pringy 4 - Annecy le Vieux 4 – Sillingy 2

Le 14.05.2022

Ayze 3– Bonneville 1 - Pays de Gex 6 – Amancy 1 - Pers Jussy 1 – AAG US 17 – Brevon 1 – Lemman 1 – Amphion 1

Le 21.05.2022

Pays de Gex 12 – Sallanches 4 – Bonneville 4 – TEGG 2 – Evian 1 - AAG Féminin - Ville la Grand 1 – Haut Rhône 1 – Poisy 3 – Annecy le Vieux 6

U7**Le 05.03.2022**

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - Ville la Grand - Etrembières - St Jeoire la Tour

Le 16.04.2022

Vuache – Sauverny – Lanfonnet – Seynod – Sillingy - Marnaz

Le 07.05.2022

Challex – Veigy – Brevon – Vetraz – Foron

Le 21.05.2022

Amphion - Reignier

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

JOURNEE N°15

24170599 **FC MARNAZ** contre **CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2** contre **FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022

EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH. Dernière limite avant sanction.

Après 8 semaines d'attente, absence de feuille de match: Amende à FLAC 2 de 35 €

Match perdu aux 2 équipes.

24170610 **FLAC2** contre **AS THONON**

Devait se jouer le 04 Juin 2022: En attente de résultat.

JOURNEE N°20

24170630 **FC RUMILLY VALLIERES** contre **CBF 74**

DIMANCHE 12 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

JOURNEE N°21

24170637 **FC MARNAZ** contre **FC RUMILLY VALLIERES**

1^{er} FORFAIT FCRV

JOURNEE N°22

24170645 **FUTSAL LAC ANNECY 2** contre **FUTSALBOURGET UNITED 2**

SAMEDI 04 JUIN 2022 A 18H30 GYMNASE DES SCEURS BLANCHES 74000 ANNECY

A l'attention des clubs **FBU** et **MARNAZ**, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.

COMMISSION DE FORMATION

=Résultats de la certification CFF4 du Lundi 30 mai 2022 :

NOM Prénom	Entretien – diplôme CFF4
PELLIER CUIT Cyril	Non validé

COMMISSION DES COUPES

Ce week-end aura lieu les finales des Coupes de District ; celles-ci auront pour cadre le magnifique complexe sportif Robert Veyrat à Ville la Grand organisé par le club local l'AJ Ville la Grand en collaboration étroite avec la Commission des Coupes.

Venez nombreux encourager les équipes finalistes, lors de ces deux journées festives. Sachant que les maîtres mots de cette manifestation sportive seront le Respect et le Fair Play. Bon match à toutes et à tous.

Le programme et les horaires :

COUPE DU DISTRICT CRÉDIT MUTUEL		
	U15 2EME NIVEAU - SAMEDI 11 JUIN - 9H30 GJ ARE/SCI/PER/JUS - MORZINE SC	
	U15 1ER NIVEAU - SAMEDI 11 JUIN - 11H15 FC LA FILIERE - THONON EVIAN GG 2	
	U17 2EME NIVEAU - SAMEDI 11 JUIN - 13H GJ ARE/SCI/PER/JUS - GJ MONT BLANC 2	
	U18 FÉMININES - SAMEDI 11 JUIN - 15H CS AYZE - ES DOUVAIN LOISIN	
	U17 1ER NIVEAU - SAMEDI 11 JUIN - 16H30 US SEMNOZ VIEUGY - FC CLUSES SCIONZIER 2	
<hr/>		
	FOOT ENTREPRISE - DIMANCHE 12 JUIN - 9H SPHERE FC - RAQUETTE FC	
	U15 FEMININES - DIMANCHE 12 JUIN - 11H CSL PERRIGNIER - THONON AS	
	SENIORS 2ÈME NIV. - DIMANCHE 12 JUIN - 13H FC MARGIGNY - US VETRAZ	
	SENIORS FÉMININES - DIMANCHE 12 JUIN - 15H THONON AS - ES DOUVAIN/LOISIN	
	SENIORS 1ER NIV. - DIMANCHE 12 JUIN - 17H CLUSES FC - ES FILLINGES	